

OSTÉOPATHIE QUÉBEC
7^e Assemblée générale annuelle
Samedi, 10 novembre 2018, 9 h à 12 h
Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield, 4^e étage, Montréal QC

Étaient présentes-présents :

Marc Gauthier	président
Richard D’Anjou	vice-président
Jocelyn Bousquet	trésorier
Christian Bérubé	administrateur
Amélie Boudreau	administratrice
Stéphanie Demers	administratrice
Jad Khoury	administrateur
Marie-Laure Osty	administratrice

Étaient également présentes-présent :

Louise Cantin	directrice générale
Nicole Lacelle	présidente d’assemblée
Rémi Leroux	secrétaire d’assemblée

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d’une présidente/un président d’assemblée et d’une/un secrétaire d’assemblée
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2017
5. Rapport du président
6. Rapport du trésorier
 - 6.1. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2018 produits par Poupart Lussier Labelle CPA
 - 6.2. Présentation du budget 2018-2019
 - 6.3. Nomination d’un auditeur indépendant
7. Rapport des comités et activités du C.A.
 - 7.1. Comité de l’admission et de la compétence
 - 7.2. Syndique
 - 7.3. Décisions du C.A.
 - 7.4. Assurances
 - 7.5. Services aux membres
8. Échange et propositions des membres à l’intention du Conseil d’administration
9. Rapport du Comité électoral et élection des administratrices/administrateurs
 - 9.1. Désignation des administratrices sortantes/administrateurs sortants et postes vacants
 - 9.2. Présentation des candidates/candidats aux postes d’administrateurs
 - 9.3. Élection
10. Présentation du Conseil d’administration 2018-2019
11. Levée de l’assemblée générale annuelle

1. Ouverture de la réunion

Le président d'OstéoQc, Marc Gauthier, souhaite la bienvenue aux membres de l'association. En rappelant qu'il s'agit de la 7^e assemblée générale annuelle depuis la fusion du ROQ (Registre des ostéopathes du Québec) et de l'ADOQ (Association des ostéopathes du Québec) et même si certaines rencontres ont parfois été épicées, il affirme que le conseil d'administration (C.A.) est là et a toujours été là pour répondre aux besoins et aux interrogations des membres de l'association. Les périodes de questions et d'échange durant l'assemblée générale annuelle (AGA) sont une excellente occasion d'écouter ce que les membres ont à dire. Ces interventions donnent matière à réflexion et nourrissent le conseil d'administration pour l'année.

Le C.A. travaille pour et avec les 1 500 ostéopathes. Il souhaite que la réunion de ce jour prenne cette direction. Il précise que cette assemblée sera l'occasion de parler chiffres mais également de faire le point sur une année intense et mouvementée. Au nom de l'ensemble des membres du C.A., il affirme sa fierté pour l'ensemble des décisions qui ont été prises cette année. Il se félicite également du soutien apporté par la permanence de l'organisme, cette dernière ayant toujours outillé le C.A. pour lui permettre de prendre des décisions éclairées. Mais il rappelle qu'en dernier ressort, c'est bel et bien le C.A. qui prend les décisions.

Il présente ensuite l'ensemble de l'équipe d'OstéoQc : membres du C.A. et de la permanence, et demande une main d'applaudissements pour le travail qu'elles et ils ont accompli. Il invite également les membres d'OstéoQc à s'engager dans leur association, en se présentant au C.A. ou offrant leurs services aux comités. Il confie avoir beaucoup évolué et progressé dans sa vie en s'impliquant dans OstéoQc.

Le président aborde ensuite l'enjeu des communications. Les membres ont été avisés de façon régulière tout au long de l'année, par infolettres, vidéos, webinaires, et également par les réseaux sociaux. Il avoue avoir été troublé par certains renseignements ayant circulé cette année à propos : du projet d'ordre professionnel à l'arrêt; de la nécessité de changer les statuts de l'organisme de la perte d'influence d'OstéoQc; de la poursuite du Collège des médecins du Québec (CMQ); de la complicité des autres ordres professionnels pour empêcher la création de l'ordre; etc. À tout cela, le président répond en affirmant qu'il n'accepte pas que soient remises en cause la droiture, l'intégrité et l'honnêteté du C.A. Ce dernier a été mandaté pour prendre des décisions adaptées aux orientations stratégiques, ce qu'il fait.

Il rappelle que depuis la fusion du ROQ et de l'ADOQ, les trois piliers d'OstéoQc sont : attester les diplômes, protéger le public et servir les membres. Mais s'interroge : est-ce que ce mandat tient encore la route? Faut-il revoir la mission de l'organisme? Il propose aux membres de se saisir de ce mandat : redéfinir la mission de l'organisation. Enfin, il souhaite que les ostéopathes forment une véritable communauté, respectueuse dans ses différences.

Pour terminer, il rend hommage aux membres d'OstéoQc décédés cette année et à celles et ceux qui ont pris leur retraite.

2. Nomination d'une présidente/un président d'assemblée et d'une/un secrétaire d'assemblée
Résolution AGA 2018-11-10 A

Il est résolu de confier la présidence de l'assemblée à Nicole Lacelle et le secrétariat d'assemblée à Rémi Leroux.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Lacelle rappelle ensuite les règles de fonctionnement de l'assemblée en ce qui a trait aux prises de parole des membres et aux durées des interventions. Elle présente également les scrutatrices : Josée Lavoie, Catherine Lambert et Ocilia Rémot.

Résolution AGA 2018-11-10 B

Il est par ailleurs résolu d'autoriser la présence d'observatrices et observateurs : partenaires d'OstéoQc, consultants, et experte comptable. Ces personnes ne peuvent pas intervenir ni voter.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA 2018-11-10 C

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2017

Résolution AGA 2018-11-10 D

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2017.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rapport du président

Le président commence son rapport en remerciant l'équipe de la permanence. Il présente ensuite le bilan des activités administratives de l'organisme. Il mentionne les embauches à la permanence aux postes de responsable des communications, de responsable des adhésions et de responsable du marketing et du service aux membres.

5. Rapport du président (suite)

Il mentionne la participation de l'association aux congrès de l'Osteopathic International Alliance (OIA) dont à Auckland (Nouvelle-Zélande) et Dubaï (Émirats Arabes unis), ainsi qu'à la Fédération canadienne des ostéopathes (FCO). Autant d'activités qui ont participé au rayonnement de l'organisme à l'international. Le président fait brièvement mention de la traduction en anglais du *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ostéopathe au Québec*.

Il poursuit en évoquant la session de planification stratégique tenue par le C.A. et la permanence en cours d'année. Session destinée à amorcer la réflexion sur l'avenir de l'association autour de deux questions fondamentales : comment assurer la pérennité de l'organisme après la création de l'ordre professionnel et quelle sera la nouvelle mission d'OstéoQc?

Dans le dossier de la création de l'ordre professionnel, l'organisme a encore été très actif. L'objectif était notamment de répondre aux actions de l'OPQ : consultation sur le document du Groupe de travail (automne 2017); consultation auprès des ordres (printemps 2018); lettre de l'OPQ et encadrement de l'ostéopathie à l'ordre du jour d'une rencontre avec la ministre de la Justice (automne 2018). Par ailleurs, de nombreuses démarches ont été menées auprès des instances gouvernementales et des partis d'opposition. L'organisme a également reçu de nombreux appuis officiels en faveur de la création d'un ordre distinct : AMQ (Association des médecins du Québec), ACCAP (Association canadienne des courtiers en assurances de personnes), FCO et OIA.

Le président poursuit avec la Semaine internationale de l'ostéopathie au cours de laquelle OstéoQc a été très active. L'association a mené une campagne de communication visant le grand public. Les objectifs de la campagne « EntreBonnesMains » étaient de renforcer la légitimité de l'ostéopathie dans l'opinion publique, faire valoir les qualifications et l'expertise des ostéopathes membres de l'association et, promouvoir et supporter la création de l'ordre professionnel.

Les résultats de cette campagne ont été exceptionnels. Environ 180 000 personnes ont été rejointes sur les réseaux sociaux. Il y a eu plus de 10 000 interactions (J'aime, partage, commentaires). L'association a également reçu un accueil très positif de la part de ses membres, avec de nombreux commentaires positifs et un sentiment de fierté qui s'en dégageait.

Il y a également eu quelques commentaires négatifs, principalement de la part des autres associations ou écoles d'ostéopathie. Mais le C.A. était préparé aux réactions suscitées par cette campagne. L'objectif était précisément de mener une campagne audacieuse, destinée à faire réagir et faire réfléchir les gens. C'était également important de montrer qu'OstéoQc et ses membres souhaitent se tenir debout et défendre l'exercice de la profession.

Enfin, le président fait le point sur le dossier du recours judiciaire du Collège des médecins du Québec contre la clinique externe du CEO (Collège d'études ostéopathiques) et des membres de l'association. Il tient en préambule à saluer Philippe Druelle, personne la plus impliquée dans ce dossier et qui vit une période très difficile.

OstéoQc a été très actif dans ce dossier, et ce, dès le début des procédures. Le président rappelle que l'association est sortie rapidement sur la place publique pour défendre la profession et son enseignement. Des démarches ont été entreprises auprès du gouvernement, de l'OPQ (Office des professions du Québec), du CMQ et des autres ordres professionnels pour les aviser de la position de l'organisme et, surtout, manifester l'inquiétude face à ces actions et à leurs portées.

5. Rapport du président (suite)

Le président a eu des entrevues à la télé et à la radio, il a également été interrogé dans plusieurs journaux. Il était important d'occuper l'espace médiatique autant que possible, avec des communiqués, des entrevues et des lettres ouvertes, en rappelant la nécessité de créer, le plus rapidement possible, un ordre professionnel.

OstéoQc est allé aussi loin que possible en offrant des services aux personnes membres poursuivies. L'association a échangé régulièrement avec eux et a notamment pris en charge un service de soutien psychologique.

Par ailleurs, l'association s'est assurée de véhiculer toute l'information pertinente auprès de l'ensemble des membres (notamment par le biais de webinaires) et d'offrir un service de soutien téléphonique (pour répondre aux questions et guider les membres).

Une réflexion a également été menée afin de répondre aux sollicitations du CEO et de la FCERO (Fondation canadienne pour l'enseignement et la recherche en ostéopathie), qui souhaitent un engagement d'OstéoQc dans la campagne de levée de fonds visant à recueillir de l'argent afin de rembourser les frais d'avocat qui sont actuellement assumés par le CEO. Le président reconnaît que la demande a causé certains maux de tête aux membres du C.A., partagés entre, d'un côté, leur cœur d'ostéopathe favorable à une aide directe d'OstéoQc et, de l'autre, le constat que l'association n'est pas le bon véhicule. La mission de l'organisme, telle qu'elle est présentement, ne permet pas de s'associer à la démarche du fonds. Pour s'en assurer, OstéoQc a fait appel à des experts.

Pour l'instant, la mission de l'organisme comporte essentiellement le service aux membres et la protection du public. Le pilier «protection du public» a été au cœur des actions du C.A., en particulier depuis deux ans. Le président rappelle à ce propos que, lors des démarches menées auprès du gouvernement, il a été conseillé à l'association d'agir comme un ordre, en plaçant la protection du public au centre de la mission. C'est ce qui a été fait et a permis de faire avancer le dossier.

Mais, avec l'arrivée de l'ordre, cette mission est à revoir et le président explique d'ailleurs que la révision de la mission de l'organisme est l'un des chantiers prioritaires de l'année qui commence. L'ensemble des membres devra être impliqué dans le processus de réflexion qui doit conduire à redéfinir la mission d'OstéoQc.

Il termine en présentant les autres dossiers prioritaires 2018-2019 d'OstéoQc. Le dossier des assurances en sera un. OstéoQc souhaite, par ailleurs, développer une nouvelle offre de services en réponse aux besoins des membres et mener une campagne auprès du public et des professionnelles/professionnels de la santé pour promouvoir l'ostéopathie. Les représentations politiques se poursuivront afin de faire avancer le dossier de la création de l'ordre. Enfin, l'association poursuivra ses démarches auprès des institutions universitaires qui travaillent présentement à des formations en ostéopathie.

6. Rapport du trésorier

6.1. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2018 produits par Poupart Lussier Labelle CPA

Jocelyn Bousquet, trésorier, présente le travail qu'il a accompli dans la dernière année. Il a participé activement à l'élaboration du budget annuel, a pris connaissance des états financiers de façon périodique et annuelle ainsi que de tous les contrats de plus de 5 000 \$ avant d'en faire la recommandation au C.A. Il a également pu effectuer un suivi sur les différents contrôles internes de l'association (transactions, opérations de cartes bancaires, chèques émis, etc.).

Le trésorier lit ensuite l'avis de l'auditeur indépendant qui considère que «les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière d'OstéoQc au 31 juillet 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.»

Concernant l'état des résultats, OstéoQc a connu une augmentation de 8,4 % des cotisations annuelles, ce qui se traduit par 857 498 \$ de revenus, soit 128 nouvelles personnes membres (49 nouveaux internes, 79 diplômés). Par ailleurs, le trésorier signale l'augmentation des revenus reliés à l'étude des dossiers des candidates et candidats venant de l'étranger (de 10 études de cas à 15 cette année). Enfin, les intérêts générés par les placements dans des dépôts garantis sont passés de 4 400 \$ environ à près de 11 000 \$. Le total des revenus avoisine les 930 000 \$.

Les salaires et charges sociales de la permanence ont progressé de 2,7 %. Les salaires et charges sociales des administratrices/administrateurs et des comités ont bondi de 32 % environ, ce qui s'explique par l'augmentation de rencontres extraordinaires ainsi que l'augmentation des honoraires des fonctions des dirigeants pour les activités de représentation.

Du côté des services aux membres, les dernières nouveautés ont représenté des dépenses de près de 135 000 \$. Les dépenses de représentation et reconnaissance ont diminué d'environ 40 000 \$. Une baisse de frais liée aux nombreux dossiers repris par la permanence d'OstéoQc, plutôt que par des firmes externes. Les honoraires professionnels ont représenté des dépenses d'environ 86 000 \$ (frais d'avocats et de consultants externes).

Finalement, les états financiers présentent un excédent des produits sur les charges de 100 458 \$. Les produits ont augmenté de 9 % au cours de la dernière année et les charges de 6 %.

L'évolution de l'actif net : le montant non affecté, correspondant aux liquidités de l'entreprise, ce qui représente environ 406 000 \$ (297 095 \$, en 2017). Depuis 2016, le C.A. applique une résolution portant sur la pérennisation du fonds de réserve de l'organisme, suite à la recommandation des vérificateurs : «Pour assurer une saine situation financière de l'organisme, il doit maintenir les liquidités nécessaires pour assumer au moins quatre (4) mois représentant la couverture des dépenses d'opération, excluant l'amortissement. En cas de réserves supérieures à quatre mois, les surplus pourraient être affectés à des projets spéciaux». En tenant compte de cette recommandation, le montant des liquidités doit être minimalement de 267 648 \$. L'organisme dispose donc d'un surplus de 138 000 \$ environ.

6. Rapport du trésorier

6.1. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2018 (suite)

Pour le moment, le C.A. a décidé de ne pas affecter ce montant à des projets spécifiques. Étant donné que le C.A. a pris la décision d'assurer la pérennité de l'association dans le contexte de l'arrivée de l'ordre, basée sur projection financière à cinq (5) ans, OstéoQc aura à tenir compte de la fluctuation possible du membrariat au cours de ces prochaines années. Ce qui affecterait les liquidités de l'organisme.

Enfin, au 31 juillet 2018, le bilan de l'organisme fait état de 584 000 \$ environ de placements temporaires (477 000 \$ environ, en 2017).

6.2. Présentation du budget 2018-2019

Le C.A. projette une augmentation des revenus d'adhésion liée à l'augmentation du nombre de membres, soit 868 100 \$ de revenus attendus. OstéoQc prévoit, par ailleurs, développer un programme de formation continue qui devrait générer des revenus à hauteur de 24 000 \$.

Du côté des dépenses, les dépenses salariales sont en augmentation et représenteront 361 627 \$, soit environ 38 % du budget de l'association. Un pourcentage très acceptable, selon la firme comptable.

Au poste « Représentation et reconnaissance », 62 000 \$ sont prévus au budget. Les services aux membres passeront de 130 000 \$ environ à 226 000 \$. Certains projets seront mis en œuvre cette année : activités de réseautage pour les nouvelles personnes membres; développement de bourses de perfectionnement; augmentation des montants pour les bourses de 2^e et 3^e cycles; développement de bourses pour les projets de rayonnement de la profession; activités de promotion de l'ostéopathie pour les membres et appui de la FCO dans certaines de ses démarches.

Le budget présente un déficit anticipé de 32 000 \$ environ.

Résolution AGA 2018-11-10 E

Sur proposition du trésorier, il est résolu de reconduire le cabinet Poupart Lussier Labelle CPA Inc. à titre d'auditeur indépendant d'OstéoQc pour la production des états financiers au 31 juillet 2019.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Une première période de questions est ouverte. La première intervention aborde la poursuite du Collège des médecins du Québec à l'encontre du CEO, de membres d'OstéoQc et d'étudiantes/étudiants en ostéopathie, et soulève la question de la mission de l'association : que rôle peut-elle jouer pour soutenir les membres poursuivis? Pourquoi OstéoQc ne pourrait-elle pas les soutenir financièrement? Ces questions reviendront à plusieurs reprises dans les interventions, certains membres rappelant que de telles poursuites peuvent être intentées contre n'importe quel ostéopathe tant qu'un ordre n'est pas créé.

6. Rapport du trésorier (suite) Période de questions (suite)

D'autres interventions portent précisément sur le processus de création de l'ordre. L'une des interrogations soulevées : OstéoQc a-t-elle fait tout ce qui était en son pouvoir pour influencer sur le cours des choses? Le président y répond en rappelant que de nombreuses démarches ont été entreprises et le seront encore à l'avenir; il précise également que la situation politique a beaucoup évolué au cours de l'année écoulée et qu'il est important de talonner le nouveau gouvernement, en particulier la ministre de la Justice, ouverte à la pratique ostéopathique.

À l'issue de cette première période d'interventions, certaines propositions sont esquissées. Plusieurs portent sur la redéfinition de la mission d'OstéoQc et la création d'un fonds de soutien aux membres poursuivis. Une autre proposition suggère la création d'un comité en lien avec l'impact de la pratique ostéopathique sur le système de santé québécois. Toutes ces propositions seront présentées au point 8 de l'ordre du jour (*Échange et propositions des membres à l'intention du conseil d'administration*).

7. Rapport des comités et activités du C.A.

7.1. Comité de l'admission et de la compétence

Stéphanie Demers et Jad Houry, coresponsables avec Yannick Mullié du comité de l'admission et de la compétence, rappellent la démarche rigoureuse adoptée afin d'évaluer les candidates et candidats en provenance de l'étranger, les personnes visées par la *Politique sur les cours et les stages de perfectionnement* mais également afin d'évaluer les compétences des membres sous forme d'inspection professionnelle particulière.

En 2017-2019, 11 dossiers de D.O. étrangers ont été étudiés. Neuf (9) candidats ont rempli les conditions d'admission et de compétence et ont été acceptés en tant que membres D.O. réguliers; deux (2) candidats ont obtenu un succès mitigé et ont reçu une prescription de cours de stage de perfectionnement. Un (1) candidat était visé par la *Politique sur les stages et les cours de perfectionnement*. Il a répondu aux conditions du Comité. Enfin, trois (3) personnes étaient visées par une inspection professionnelle, une (1) a réussi et deux (2) ont échoué.

7.2. Syndique

Constance Babin, D.O., syndique d'OstéoQc, présente son rapport annuel. Elle rappelle aux membres que le bureau de syndic est un service indépendant qui accueille de façon confidentielle les demandes d'enquêtes du public ou des membres. Lors d'enquêtes, celui-ci est formé et soutenu par un procureur (avocat).

Deux (2) dossiers ont été ouverts en 2016-2017, dont un (1) a été fermé en cours d'année et l'autre a fait l'objet d'une demande de création d'un comité de discipline. 10 dossiers ont été ouverts en 2017-2018 : sept (7) ont été refermés et trois (3) sont en cours de traitement.

La directrice générale prend ensuite la parole pour rendre hommage à M^{me} Babin, qui prendra sa retraite sous peu. Louise Cantin salue la carrière de M^{me} Babin en tant qu'ostéopathe et en tant que syndique d'OstéoQc. Elle la remercie pour sa chaleur, son engagement, ses gestes empreints d'intégrité. Femme de cœur et de famille, M^{me} Babin est appréciée par toutes et tous ses collègues pour ses bons mots, sa gentillesse et ses attentions. Également franche et haute en couleur, M^{me} Babin s'est engagée pour l'ostéopathie et pour d'autres grandes causes. Au nom du C.A. et de la permanence, Louise Cantin la remercie très chaleureusement pour son engagement et le travail accompli.

7. Rapport des comités et activités du C.A. (suite)

7.3. Décisions du C.A. en matière de protection du public

Richard D'Anjou présente les décisions prises par le C.A. en matière de protection du public. L'étude de sept (7) dossiers de membres visés par des infractions disciplinaires ou pénales a conduit à sept (7) maintiens d'adhésion. Deux (2) dossiers d'inspection professionnelle (à la demande du bureau de syndic) ont entraîné une suspension et un maintien d'adhésion.

Deux (2) dossiers d'inspection professionnelle, suite à une déclaration de poursuite civile ou disciplinaire, ont conduit à deux (2) suspensions avec prescription de perfectionnement. L'étude d'un (1) dossier d'admission d'une personne visée par la *Politique sur les cours et les stages de perfectionnement* a conduit à l'acceptation de sa candidature. Enfin, sur 31 demandes de prolongation de statut d'I.O. de 2 ans, 24 ont pu renouveler pour un an et sept (7) demandes ont été refusées.

Richard D'Anjou rappelle ensuite le mandat du comité de discipline : le comité entend les plaintes déposées par la syndique à l'endroit d'ostéopathes membres d'OstéoQc. C'est l'instance qui décide de la culpabilité ou de la non culpabilité de l'ostéopathe et, s'il y a lieu, qui recommande au C.A. l'imposition d'une sanction. Dans un cas cette année, le C.A. a suivi la recommandation du comité de discipline de sanctionner un membre. Deux comité de discipline ont aussi été formés à la demande de la syndique. Leurs travaux sont en cours.

7.4. Assurances

Jocelyn Bousquet rappelle que le comité des assurances a pour mandat d'évaluer les résultats globaux des programmes; de suggérer des modifications en terme de libellé de police et d'étendue de la garantie; de constater et apprécier la performance du courtier et des assureurs; de recevoir, négocier et approuver les modifications suggérées par les assureurs et le courtier, notamment au niveau des tarifications, et enfin, à long terme, de planifier l'avenir des programmes.

Après avoir rappelé la composition du comité, M. Bousquet présente les résultats en matière d'assurance. Les membres de l'association disposent de trois garanties : assurance responsabilité professionnelle, assurance responsabilité civile et une assurance des biens.

Au 31 juillet 2018, 1 204 membres bénéficiaient de ces programmes (hausse de 22,2 % en 34 mois). La tarification est compétitive (première hausse depuis le début du programme avec une hausse de la prime de 7 % au 1^{er} octobre 2018). Deux ajouts ont été faits en cours d'année : une protection des informations privées des clients - autant informatique que dossiers physiques - et la déclaration obligatoire des améliorations locatives.

En mars 2018, le programme d'assurance de personnes comptait 491 membres (en progression). Une nouvelle option similaire à la couverture de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) est offerte (l'option 5) depuis cette année. Afin de contrôler les coûts, le remboursement des médicaments se fait désormais sur la base du prix des médicaments génériques. Enfin, une hausse de la prime globale de 15,83 % a été appliquée cette année. Elle est liée à l'expérience du groupe.

7. Rapport des comités et activités du C.A. (suite)

7.4. Assurances (suite)

En ce qui concerne le programme d'assurance Auto et habitation, 221 polices avaient été souscrites au 31 décembre 2017. Un chiffre en progression de 30 % depuis le début du programme en 2016. Le trésorier rappelle l'existence du concept de la meilleure offre en tout temps qui se traduit par 10 % de moins sur les primes proposées par la concurrence.

7.5. Services aux membres

Marie-Laure Osty présente les principaux services aux membres développés en 2016-2017 :

- Le *Guide de pratique de l'ostéopathe (Portfolio)*: 1^{er} guide d'une série pour soutenir les membres dans leur pratique professionnelle. Il permet de regrouper les documents importants de sa carrière et est accessible à tout moment et partout depuis la Zone membre;
- Le nouveau site Internet avec l'amélioration de la Zone membre : la recherche facilitée de renseignements et de documentation; la recherche plus approfondie au Bottin des membres. La page la plus consultée du site est «Trouver un ostéopathe» : de nouveaux critères de recherche (langue, type de clientèle et recherche par nom de clinique) ont été intégrés;
- Le groupe privé Facebook, disponible depuis avril 2018 et qui comptait 308 membres au 31 juillet 2018 : Il a été imaginé comme un espace d'échange et de partage d'idées, d'expériences professionnelles et de connaissances sur l'ostéopathie mais permet également d'informer les membres sur l'actualité ostéopathique (création de l'ordre, événements, etc.);
- Les bourses de perfectionnement dont l'objectif est de contribuer au développement professionnel des membres. Initialement, le programme prévoyait 12 bourses de 350 \$. Suite à une décision du C.A. : 30 bourses seront octroyées au total. Pour les membres, c'est l'occasion de parfaire leurs connaissances et d'accroître le nombre d'heures de formation continue.

M^{me} Osty mentionne que des bourses de 2^e et 3^e cycles universitaires seront mises en place à l'hiver 2019 afin de soutenir financièrement les membres dans leurs études universitaires. Par ailleurs, l'association planche sur un projet de subvention au rayonnement de la profession et au développement d'un programme de formation continue complémentaire à l'offre déjà existante.

Celle-ci termine en demandant aux membres qui reçoivent une distinction, publient leurs travaux de recherche ou autre de ne pas hésiter à en aviser le C.A. L'association se fera le porte-parole de ces reconnaissances.

8. Échange et propositions des membres à l'intention du Conseil d'administration

Quelques questions abordent des enjeux d'assurance, en particulier l'assurance des ostéopathes qui traitent des patients hors du Québec, lors de formation dispensées aux États-Unis, par exemple. Les représentants de la firme de courtage en assurances Lussier Dale Parizeau inc. (LDPi) y répondent en rappelant que la police d'assurance professionnelle de base est conçue pour répondre aux besoins de la majorité des membres. Il pourrait être possible de développer un avenant pour les ostéopathes qui pratiquent à l'étranger mais il y aurait des coûts rattachés à cette spécificité. Il est également suggéré aux membres invités par des associations étrangères en ostéopathie de se faire assurer par lesdites associations, le temps de réaliser leur formation.

8. Échange et propositions des membres à l'intention du Conseil d'administration

L'autre question porte sur la possibilité de ne souscrire qu'à un seul des trois programmes d'assurance proposés par LDPI. Quel serait l'impact sur les coûts? Les représentants rappellent que la prime «3 programmes en 1» est très basse et les coûts seraient plus élevés s'ils étaient proposés «à la pièce».

S'en suit un échange sur la possibilité pour OstéoQc de créer un fonds de soutien aux membres poursuivis par le CMQ. Une première proposition est déposée par Marc Gagnon qui suggère que le montant excédentaire au minimum nécessaire à la réserve du fonds de pérennisation de l'organisme - approximativement 138 000 \$ -, soit versé à la FCERO avec, comme objectif, de constituer un fonds de soutien pour couvrir une partie des frais juridiques dans le dossier des poursuites du CMQ contre les étudiantes/étudiants, futurs ostéopathes.

Cette première proposition fera l'objet d'une longue discussion sur la nature du fonds (fonds indépendant, cotisation spéciale, etc.), la répartition des montants pouvant y être alloués mais surtout sur la mission même d'OstéoQc, scindée entre protection public et soutien aux membres ostéopathes. Finalement, l'assemblée s'entend sur la proposition suivante :

Résolution AGA 2018-11-10 F

La proposition est à l'effet de convoquer une Assemblée générale extraordinaire d'OstéoQc avant le mois de mars 2019 dans le but de redéfinir la mission d'OstéoQc à l'égard de la défense de ses membres et de la protection du public. Cette réflexion devra s'inscrire dans le contexte de poursuite du Collège des médecins du Québec à l'encontre d'ostéopathes et d'étudiantes/étudiants en ostéopathie, et dans la perspective de création d'un fonds de soutien destiné à couvrir une partie des frais juridiques dans ce dossier.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 F.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une deuxième proposition est déposée.

Résolution AGA 2018-11-10 G

Il est résolu de créer un comité du C.A. afin d'examiner les coûts reliés à la pratique de l'ostéopathie et démontrer son efficacité sur le système de santé québécois.

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une troisième proposition est déposée.

Résolution AGA 2018-11-10 H

Il est résolu d'augmenter le budget alloué aux bourses pour la recherche attribuées aux membres d'OstéoQc à partir du budget 2019-2020

Il est proposé et dûment appuyé d'adopter la résolution AGA 2018-11-10 H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Rapport du Comité électoral et élection des administratrices/administrateurs

9.1. Comité de l'admission et de la compétence

Marc Mongeau, président du comité électoral, présente les membres de son comité. Pascale Breton, à titre de secrétaire, et Aurore Barea, à titre de membre. M. Mongeau rappelle le mandat du comité qu'il préside : procéder à l'avis d'élection; recevoir et valider les candidatures; informer les membres de l'association des candidatures reçues et, au besoin, assister le personnel de l'association dans l'organisation de l'élection et veiller au bon déroulement du scrutin, et dévoiler les résultats lors de l'Assemblée générale annuelle.

9.2. Désignation des administratrices sortantes/administrateurs sortants et postes vacants

Voici les quatre (4) membres du C.A. sortants : Amélie Boudreau, D.O.; Jocelyn Bousquet, D.O.; Marc Gauthier, D.O. et Marie-Laure Osty, D.O. Amélie Boudreau et Jocelyn Bousquet ne se représentent pas.

9.3. Présentation des candidates/candidats aux postes d'administrateurs

Le président du comité électoral invite les candidates/candidats à monter à la tribune pour se présenter à l'assemblée. Marc Gauthier, Valérie Michalk et Marie-Laure Osty prennent tour à tour la parole pour brièvement détailler ce qui les motive à se présenter ou se représenter.

9.4. Élection

Le nombre de candidats étant moins important que le nombre de postes à combler (3 candidats pour 4 postes), le président du comité électoral rappelle qu'en pareille circonstance, il est recommandé de procéder à une élection par acclamation. Les nouvelles personnes élues sont chaleureusement applaudies. Comme l'an dernier, la présidente d'assemblée rappelle que la loi prévoit qu'un C.A. ne peut pas combler un poste que l'AGA a laissé vacant. L'an dernier, l'assemblée avait accepté de permettre au C.A. de combler de façon exceptionnelle le poste laissé vacant. M^{me} Lacelle invite donc l'assemblée à renouveler cette autorisation. Le comité électoral siègerait à nouveau pour étudier la candidature soumise par le conseil. Pour que cette décision soit entérinée, il faut l'unanimité des membres. M^{me} Lacelle sollicite le vote. Aucune objection n'est émise.

10. Présentation du Conseil d'administration 2018-2019

Le nouveau C.A. d'OstéoQc pour l'année 2018-2019 est présenté aux membres.

11. Levée de l'assemblée générale annuelle

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et dûment appuyer de lever, à 12 h 40, l'Assemblée générale annuelle.

Marc Gauthier, président

Date

Stéphanie Demers, secrétaire

Date

**LISTE DES PRÉSENCES D.O.
(membres votants)**

PRÉNOM	NOM	NUMERO DE MEMBRE
Angela	Angusti	D.O.17319
Guillaume	Arsenault	D.O.16177
Constance	Babin	D.O.90041
Roxanne	Banning	D.O.18056
Aurore	Barea	D.O.16179
Michel	Bassil	D.O.08648
Nadine	Beauchamp	D.O.12931
Marie-Hélène	Beaulieu	D.O.15088
Monique	Beaulieu	D.O.94098
Chantale	Bertrand	D.O.02359
Sylvie	Boisvert	D.O.97163
Alain	Bouchard	D.O.95128
Myriam	Boudreau	D.O.15103
Janick	Bouffard	D.O.07407
Sébastien	Brassart	D.O.13044
Manuel	Breton	D.O.13027
Pascale	Breton	D.O.16181
Anne	Canarelli	D.O.11872
Teena June	Caron	D.O.11026
Catherine	Chapeau	D.O.01313
Yasmine	Chilah	D.O.17296
Roxanne	Cloutier	D.O.14051
Marie	Colford	D.O.90051
Caroline	Cressens	D.O.02347
Marc	Curnillon	D.O.15158
Monique	Dagenais	D.O.04453
Kyla	Demers	D.O.12014
Mélanie	Demers	D.O.13010
Julie	Deschamps	D.O.01283
Laurier-Pierre	Desjardins	D.O.93103
Marie-Line	Deslauriers	D.O.09721
Laurence	Deveault Valiquette	D.O.17245
Alain	Dubreuil	D.O.00269
Denyse	Dufresne	D.O.88015
Michel	Dufresne	D.O.07405
Pauline	Dulac	D.O.05349
Carole	Dumais	D.O.96157
Paul	Evans	D.O.97067
Isabelle	Fafard	D.O.01289

PRÉNOM	NOM	NUMERO DE MEMBRE
Catherine	Fauré-Berlinguette	D.O.17213
Charlaine	Ferland	D.O.09707
Nathalie	Forest	D.O.03424
Laurent	Fraigneau	D.O.09005
Diane	Fredette	D.O.98201
Isabelle	Gagné	D.O.16231
Geneviève	Gagné*	D.O.17215
Karine	Gagnon	D.O.07393
Marc	Gagnon	D.O.01330
Nathalie	Gauthier	D.O.01321
Jean-Luc	Géhant	D.O.90055
Louise	Gingras	D.O.02356
Nathalie	Gratton	D.O.03413
Jean-François	Harvey	D.O.06536
Mélina	Houle	D.O.14098
Katia	Isaac-Villette	D.O.07565
Sophie	Janssens	D.O.18078
Éric	Joyal	D.O.12944
Rita	Jussaume	D.O.88019
Samer	Khoury	D.O.01293
Marie-Lyse	Laberge-Forest	D.O.12237
Mathieu	Lachance	D.O.05483
Suzanne	Lafortune	D.O.86012
Marie-France	Landry	D.O.05486
Jacynthe	Larivière	D.O.15120
Sylvain	Lebuis	D.O.99244
Carole	Leduc	D.O.96165
Luce	Lefebvre	D.O.96150
Stéphanie	L'espérance	D.O.04455
Guylaine	Lessard	D.O.18083
Jeanne	Lévesque	D.O.10022
Jean-Philippe	Loew	D.O.06520
Catherine	Losier	D.O.09731
Velda	Lulic	D.O.95127
Christine	Lysight	D.O.07566
Cécilia	Makowiec	D.O.95137
Lina	Malenfant	D.O.05495
Nathalie	Marceau	D.O.02373
Sophie	Maynard	D.O.18005
Josée	Ménard	D.O.01281
Valérie	Michalk	D.O.16193

PRÉNOM	NOM	NUMERO DE MEMBRE
André	Mignault	D.O.03422
Johanne	Mignault	D.O.08433
Marc	Mongeau	D.O.08647
Dino	Muzzi	D.O.98097
Faisal	Naqvi	D.O.10848
Frédéric	Parain	D.O.11012
Marc-André	Pelland	D.O.17166
Cindy	Pelrine	D.O.05355
Francine	Perreault	D.O.99248
Marya	Phan	D.O.15148
Philippe	Prat	D.O.08640
Diane	Rigollet	D.O.09110
Pascale-Julie	Robinson	D.O.08410
Stéphanie	Rousseau	D.O.15123
Marie-France	Roy-Gaudet	D.O.97186
Mathilde	Saint Chaffray	D.O.18071
Mikhael	Samaan	D.O.05346
Virginie	Saumade	D.O.05501
Joan	Seaman	D.O.07580
Anne-Virginie	Solomon-Vigneault	D.O.11897
François	Thibault	D.O.09714
Catherine	Thibault-Denis	D.O.18069
Karen	Thomas	D.O.03425
Charles	Ton-That	D.O.14063
Sylvain	Tréton	D.O.94106
Erwan	Turquet De Beauregard	D.O.15177
Karine	Van Houtte	D.O.15127
Nathalie	Viau	D.O.93109